

**Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « FOURNITURE DE LICENCES ET DE SERVICES EN LIGNE POUR LES SYSTEMES D'INFORMATION EQUIPES DE SOLUTIONS MICROSOFT, ET SERVICES BUREAUTIQUES EN LIGNE ALTERNATIFS »  
 (Ci-après la « Convention »)**

|                                                                                           |                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Entre</b> : La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms<br>SIRET : 92443595100018 | Ci-après « <b>CANUT</b> »           |
| <b>Et</b> : LES PONTS DE CE<br>SIRET : 21490246200016                                     | Ci-après le « <b>Bénéficiaire</b> » |

**Détails de la demande de mise à disposition (cocher les cases correspondant à votre situation)**

|                          |                                                                                                                  |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Mise à disposition de l'Accord-Cadre pour son <b>établissement seul</b>                                          |
| <input type="checkbox"/> | Mise à disposition de l'Accord-Cadre, pour <b>l'ensemble du groupement</b> qu'il représente.                     |
| <input type="checkbox"/> | Mise à disposition de l'Accord-Cadre, pour <b>un ou plusieurs établissements du groupement</b> qu'il représente. |

Merci de fournir le pouvoir ou mandat de représentation du groupement vis-à-vis de ses membres/bénéficiaires ;  
 Merci de fournir la liste des membres/bénéficiaires du groupement (compléter ou annexer la liste au format proposé par la CANUT à cet effet)

**Statut de l'établissement/groupement**

|   |                                                         |                                                       |
|---|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
|   | Est Membre de CANUT                                     | ➔ Aucun complément à fournir                          |
| X | Sollicite l'adhésion à CANUT pour en devenir Membre     | ➔ Compléter et signer la demande d'adhésion en annexe |
|   | N'est pas Membre et ne sollicite pas l'adhésion à CANUT | ➔ Aucun complément à fournir                          |

**Article 1.**      Objet

La présente Convention définit les modalités de mise à disposition au Bénéficiaire de l'accord-cadre « FOURNITURE DE LICENCES ET DE SERVICES EN LIGNE POUR LES SYSTEMES D'INFORMATION EQUIPES DE SOLUTIONS MICROSOFT, ET SERVICES BUREAUTIQUES EN LIGNE ALTERNATIFS »

L'établissement représentant un groupement peut demander à faire bénéficier de la présente Convention à tout ou partie des établissements composant son groupement. Les établissements Bénéficiaires doivent être listés en Annexe ou dans tout autre document à annexer aux présentes.

**Article 2.**      Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par CANUT :

- Soit d'un exemplaire signé électroniquement par un représentant autorisé du Bénéficiaire ou toute personne ayant pouvoir à cet effet (à transmettre à « canut@canut.org »),
- Soit de deux (2) exemplaires originaux dûment signés au préalable par un représentant autorisé du Bénéficiaire ou toute personne ayant pouvoir à cet effet.

La présente Convention prend fin de manière automatique à la plus proche de l'une des dates suivantes :

- au terme normal ou anticipé de l'accord-cadre ; ou
- à la date d'envoi de la décision de résiliation de la part du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire peut résilier la présente convention par courrier recommandé avec accusé de réception.

A réception du courrier informant la CANUT que le Bénéficiaire met un terme à cette convention, la CANUT en informe le titulaire de l'accord-cadre, qui met fin à son exécution à l'égard du Bénéficiaire.

**Article 3.**      Exécution de l'accord-cadre

Le Bénéficiaire est habilité à procéder à l'exécution de l'accord-cadre auprès du Titulaire dès lors que la présente convention est entrée en vigueur.

**Article 4.**      Tarification

La CANUT gère la préparation, la mise en œuvre, et le suivi d'exécution de l'accord-cadre (notamment le pilotage du fournisseur, la gestion des avenants, et l'assistance aux Bénéficiaires), et accompagne le Titulaire afin de l'aider dans ses relations avec les Bénéficiaires.

A ce titre, la CANUT facture le Titulaire. Aucun frais ne sera facturé aux Bénéficiaires par la CANUT.

**Article 5.**      Confidentialité

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas divulguer, sous quelque forme que ce soit, les informations, renseignements ou documents relatifs à l'accord-cadre dont il bénéficie.

**Article 6.**        Contacts

Le Bénéficiaire s'engage à maintenir à jour ses contacts sur le portail CANUT afin de recevoir les communications relatives à l'accord-cadre : avenants, alertes, événements, questionnaires qualité, etc...

**Article 7.**        Responsabilité

La CANUT ne peut être tenue responsable de défauts constatés dans l'exécution de l'accord-cadre régulièrement mis à disposition du Bénéficiaire.

La CANUT ne peut être tenue pour responsable de retards de livraison ou de paiement dont la cause résulte de l'exécution de l'accord-cadre, ou des relations entre le Bénéficiaire et le titulaire.

Les contentieux nés de l'exécution de l'accord-cadre mis à disposition au titre de la présente convention, relèvent de la relation individuelle entre le Bénéficiaire et le(s) titulaire(s).

**Article 8.**        Pouvoir

Le signataire de la présente convention doit avoir pouvoir d'engager son établissement ou personne morale.

Fait aux Ponts de Cé

Fait à LYON,

Le

Le

Nom et qualité

Le Président de la CANUT  
Ou par délégation,

**Annexe 1 : Membres/bénéficiaires du groupement**

Le groupement souscripteur doit fournir à l'appui de sa souscription le pouvoir ou mandat de représentation de ses membres/bénéficiaires.

La souscription du groupement à l'accord-cadre « FOURNITURE DE LICENCES ET DE SERVICES EN LIGNE POUR LES SYSTEMES D'INFORMATION EQUIPES DE SOLUTIONS MICROSOFT, ET SERVICES BUREAUTIQUES EN LIGNE ALTERNATIFS » donne la capacité à ses membres/bénéficiaires d'exécuter l'accord-cadre pour leur propre compte selon les conditions détaillées dans lesdites pièces, qui sont disponibles pour chaque membre/bénéficiaire du groupement sur le portail CANUT (<https://portail.canut.org>).

Il appartient au groupement d'informer ses membres/bénéficiaires de cette souscription groupée, et de la disponibilité des pièces de l'accord-cadre sur le portail CANUT et/ou de les leurs transmettre.

La liste des membres/bénéficiaires du groupement sera utilisée afin de provisionner leurs souscriptions sur le portail de la CANUT (sans aucun frais), et sera portée à la connaissance du/des Titulaire(s) de l'accord-cadre.

**Afin d'assurer la réussite du provisionnement de ces souscriptions, la liste des établissements couverts par la présente convention doit être complétée de manière exhaustive** (Un fichier peut être fourni en annexe à la convention) :

| SIRET | NOM | COURRIEL d'un point de contact |
|-------|-----|--------------------------------|
|       |     |                                |

**\*Annexe 2 : Demande d'Adhésion à la CANUT**

| Nom de l'établissement ou du groupement : | SIRET              |
|-------------------------------------------|--------------------|
| LES PONTS DE CE                           | 214 902 462 000 16 |

**Objet :** Demande d'adhésion à CANUT

L'établissement/Le groupement reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts de la CANUT disponibles sur simple demande.

Conformément aux statuts de la CANUT, cette adhésion sera confirmée par décision de son Président ou de son représentant, matérialisée par la signature de la convention de mise à disposition dont cette demande est une annexe.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Pour l'établissement ou le groupement :

Nom prénom

Fonction

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

| Coût annuel                           | Etablissement >=500 employés |          |           | Etablissement <500 employés |          |           | Etablissement <100 employés |          |           |
|---------------------------------------|------------------------------|----------|-----------|-----------------------------|----------|-----------|-----------------------------|----------|-----------|
|                                       | P.U. HT remisé               | Total HT | Total TTC | P.U.HT remisé               | Total HT | Total TTC | P.U.HT remisé               | Total HT | Total TTC |
| Structure seule                       |                              |          |           |                             |          |           |                             |          |           |
| 1er accord-cadre                      | 600 €                        | 600 €    | 720 €     | 300 €                       | 300 €    | 360 €     | 150 €                       | 150 €    | 180 €     |
| 2 accords-cadres remise 20%           | 480 €                        | 960 €    | 1 152 €   | 240 €                       | 480 €    | 576 €     | 120 €                       | 240 €    | 288 €     |
| 3 accords-cadres remise 30%           | 420 €                        | 1 260 €  | 1 512 €   | 210 €                       | 630 €    | 756 €     | 105 €                       | 315 €    | 378 €     |
| 4 accords-cadres remise 40%           | 360 €                        | 1 440 €  | 1 728 €   | 180 €                       | 720 €    | 864 €     | 90 €                        | 360 €    | 432 €     |
| 5 accords-cadres remise 45%           | 330 €                        | 1 650 €  | 1 980 €   | 165 €                       | 825 €    | 990 €     | 83 €                        | 413 €    | 495 €     |
| 6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND | 300 €                        | 1 800 €  | 2 160 €   | 150 €                       | 900 €    | 1 080 €   | 75 €                        | 450 €    | 540 €     |